

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/02/2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BAZOUGE-DU-DESERT, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph BOIVENT, Maire.

Etaient Présents : M. BOIVENT Joseph, Maire, Mmes ROYER Angélique, JOURDAN Marie-Thérèse, CATTEAU Valérie, LECOMPTE Michelle, Mrs GAUTIER Henri-Claude, BRAULT Christophe.

Absents excusés : Mrs Noël DALIGAULT, ORY Sylvain.

Excusés ayant donné procuration :

Mr Henri ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse JOURDAN,
Mr Xavier BRAHIM donne pouvoir à Mr Henri-Claude GAUTIER,
Mr Daniel DEGASNE donne pouvoir à Mr Joseph BOIVENT.

Secrétaire de séance : Mme Valérie CATTEAU.

Le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2018 a été adopté à l'unanimité.

I- ADMINISTRATION GENERALE

2018-07- Convention de mis à disposition des salles de l'espace intergénérationnel pour l'école privée Ste Anne

Suite aux travaux de l'école privée Ste Anne réalisés par l'OGEC, l'association a demandé si des salles peuvent être mises à disposition pour l'équipe enseignante entre la période des vacances de Février et la période des vacances de Pâques. Monsieur le maire propose de mettre à disposition gratuitement les salles de l'espace intergénérationnel qui sont utilisées principalement par le Centre de Loisirs. Après lecture de la convention proposée entre la Commune et l'OGEC de l'école privée Ste Anne,

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de valider la nouvelle convention applicable à compter du 9 mars 2018 jusqu'au 28 avril 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

2018-08- Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

Suite à la commission cantine, il a été évoqué l'augmentation de l'effectif des enfants à la cantine. Il a été suggéré de recruter une personne supplémentaire pour le temps du repas. Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante qu'au vu de ces éléments, il est possible de créer un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité.

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

Considérant la nécessité de disposer de personnel d'encadrement en nombre suffisant pour assurer la surveillance des enfants à la cantine, Monsieur le maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à procéder, en tant que de besoin, au recrutement de personnel occasionnel au grade d'adjoint territorial d'animation 2ème classe sur le temps scolaire d'une moyenne de 5h par semaine (Lundi- Mardi- Jeudi- Vendredi),

Cet agent sera rémunéré sur la base du 2^{ème} échelon de l'échelle C1 Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent concerné et habilité à ce titre à signer le contrat d'engagement.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'adopter la proposition ci-dessus,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget de la collectivité les crédits correspondants,

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 12 mars prochain.

II- FINANCES

2018-09- Vote du compte administratif 2017 de la Commune

Après présentation du compte administratif 2017 de la Commune par Mr le Maire, celui-ci quitte la salle du conseil municipal.

Madame Angélique ROYER, 1^{ère} Adjointe propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 dressé par le Maire concernant le budget principal de la commune, et qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Section de fonctionnement	667 617.47 €	876 341.66 €	208 724.19 €
	Section d'investissement	349 403.04 €	285 317.55 €	64 085,49 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)		152 899.06 €	152 899.06 €
TOTAL	Année 2017 + reports 2017	1 017 020.51 €	1 314 558.27 €	297 537.76 €
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (Année 2017 + reports 2016)		667 617.47 €	1 029 240.72 €	361 623.25 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Année 2017 + reports 2016)		627 636.57 €	563 551.08 €	-64 085.49 €

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'approuver le compte administratif de la commune pour l'année 2017.

2018-010 - Approbation du Compte de Gestion 2017 de la Commune

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer, dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

La Commission de finances déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide**

- d'approuver cette proposition.

2018-011- Affectation du résultat 2017 de la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif 2017 de la Commune présente les résultats suivants :

TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT : excédent de	361 623,25 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT : déficit de	64 085.49 €

Il y a lieu de délibérer afin d'affecter le résultat 2017 au budget primitif de l'exercice 2018. Aussi, Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

Affectation en section d'investissement à l'article 1068 (en recettes) obligatoire à l'apurement du déficit résiduel	64 085.49 €
---	--------------------

Report en section de fonctionnement à l'article 002 (en recettes) d'une partie de l'excédent de fonctionnement	297 537,76 €
---	---------------------

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré,
Décide**

- d'approuver cette proposition.

2018-012 - Vote du Compte Administratif 2017 du Lotissement La Noë III

Après présentation du compte administratif 2017 du Lotissement La Noë III par Mr le Maire, celui-ci propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 concernant le budget annexe du lotissement La Noë III, et qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Section de fonctionnement	60 665,65 €	0	- 60 665,65 €
	Section d'investissement	0	60 665,65 €	60 665,65 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	4 906,18 €		-4 906,18 €
	Report en section d'investissement (001)	60 665,65 €		-60 665,65 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (Année 2017 + reports 2016)		65 571,83 €	0	- 65 571,83 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Année 2017 + reports 2016)		60 665,65 €	60 665,65 €	0 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide**

- d'approuver le compte administratif du Lotissement La Noë III pour l'année 2017.

2018-013 - Approbation du Compte de Gestion 2017 du lotissement de la Noë III

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer, dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

La commission de finances déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe Lotissement La Noë III pour l'année 2017.

2018-014 - Vote du Compte Administratif 2017 du Lotissement Les Châtaigniers

Après présentation du compte administratif 2017 du Lotissement Les Châtaigniers par Mr le Maire, celui-ci propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 dressé par le Maire concernant le budget annexe du lotissement Les Châtaigniers, et qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	Section de fonctionnement	0	0	0
	Section d'investissement	0	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver le compte administratif du Lotissement Les Châtaigniers pour l'année 2017.

2018-015 - Approbation du Compte de Gestion 2017 du lotissement Les Châtaigniers

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des dépenses effectuées et des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer, dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

La commission de finances déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide**

- d'approuver le compte de gestion du budget annexe Lotissement Les Châtaigniers pour l'année 2017.

2018-016- Vote des subventions 2018

Au vu des demandes et, comparativement aux subventions accordées les années passées, le conseil municipal, sur proposition de la Commission des finances, décide à 9 voix pour et 1 abstention d'attribuer les subventions 2018 selon le tableau ci-après.

ASSOCIATIONS	VOTE 2018
A.P.E.L	2 580,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LOUVIGNE DU DESERT ET SES ENVIRONS	250,00 €
U.N.C. – Soldats de France	200,00 €
CLUB DE L'ESPERANCE	300,00 €
COMITE DES FÊTES	1 300,00 €
E.S.B Volley	1 200,00 €
F.C.L.B Football	1 400,00 €
CREADECORS	300,00 €
OFFICE CANTONAL CULTUREL (1)	1 113,00 €
PRÉVENTION ROUTIERE	35,00 €
ROUE LIBRE BAZOUGEAISE	1 850,00 €
RLB CYCLOS	150,00 €
MAISONS ET JARDINS FLEURIS DU CANTON DE LOUVIGNE (2)	155,82 €
SOCIETE D'AGRICULTURE (3)	367,29 €
TELETHON	100,00 €
F.E.V.I.L.D.E.C (Entente du Désert)	450,00 €
BAZOUGE QUALITE ENVIRONNEMENT	250,00 €
SOLIDARITE PAYSANS	100,00 €
CSL JUDO	400,00 €
ASLM MONTHAULT	100,00 €
Familles domiciliées sur la commune pour séjours d'études, de découverte ou linguistiques en établissements scolaires (4)	1 000,00 €
TOTAL	13 601,11 €

(1) 1,00 € x 1 113 habitants pour 2018 (la somme sera versée en 2 fois, 556,50 €), le 2ème versement est alloué et conditionné uniquement au projet d'animation du Dimanche de la fête des fleurs

(2) 0,14 € x 1 113 habitants pour 2018

(3) 0,33 x 1 113 habitants pour 2018

(4) Somme de 20,00 € par élève domicilié sur la commune versée aux familles dont les élèves fréquentent les établissements scolaires publics et privés du 1er et second degré pour tout séjour d'une durée minimale de 5 jours, une fois par an.

2018-017- Demande de prise en charge de fonctionnement des écoles privées de Fougères

La Ville de Fougères a adressé un courrier en date du 06 février dernier concernant la participation de la Commune de la Bazouge-du-Désert aux frais de fonctionnement des écoles privées de Fougères pour l'année scolaire 2017-2018. La participation demandée concerne 2 enfants en classe élémentaires. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de verser la somme de 744,00 € à la Ville de Fougères pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de Fougères pour l'année scolaire 2017-2018.

2018-018- Demande de prise en charge de fonctionnement des écoles publiques de Fougères

La Ville de Fougères a adressé un courrier en date du 02 février dernier concernant la participation de la Commune de la Bazouge-du-Désert aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Fougères pour l'année scolaire 2017-2018. La participation demandée concerne 1 enfant en classe de maternelle. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- de verser la somme de 1 024,88 € à la Ville de Fougères pour la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Fougères pour l'année scolaire 2017-2018.

2018-19- Demande de garantie d'emprunt de l'OGEC suite aux travaux de l'école privée

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'un accord de principe a été validé lors du conseil municipal en date du 16 septembre 2016 relatif à la garantie d'un emprunt à hauteur de 150 000,00 €. Monsieur le maire présente la proposition faite par la banque :

Ce prêt est destiné à financer les travaux de l'école privée Ste Anne dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt : 330 000,00 €,
- Durée total du prêt : 20 ans
- Périodicité des échéances : mensuelle, à terme échu,
- Conditions financières : taux fixe : 1,50 %,

Après débat,

Vu l'article L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu la délibération en date du 16 septembre 2016,

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 150 000,00 € pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 330 000,00 € souscrit par l'OGEC de l'école privée Ste Anne auprès du crédit coopératif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

II- AFFAIRES DIVERSES

1- Formation PSC1 – 24 mars 2018

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il reste des places à la formation PSC1 le samedi 24 mars prochain. Le Conseil municipal prend acte.

2- Emplacement pour une remorque de la RLB

Monsieur le maire informe que l'association de la RLB recherche un emplacement pour sa remorque. Monsieur le maire propose à l'assemblée qu'elle soit entreposée à l'atelier technique aux emplacements réservés aux associations de la Commune. Le Conseil municipal prend acte.

3- Acquisition de gobelets plastiques

Monsieur le maire informe l'assemblée que le Comité des fêtes a lancé une opération d'achat groupé de gobelets pour l'ensemble des associations de la Commune. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'en acheter 300 pour des réunions ou manifestations.

4- Lancement opération frelon asiatique

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'expérimentation est renouvelée pour la destruction des nids des frelons asiatiques. Le piégeage s'effectuera entre le 15 avril et le 15 mai. Monsieur Serge HAMEL, référent communal et Mme Catherine FONTAINE participeront à une formation en mars organisée par Fougères Agglomération afin d'organiser le piégeage sur la Commune.

5- Demande de l'IFE (Institut de Formation en Ergothérapie)

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'IFE l'a contacté pour proposer à la Collectivité un diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public des communes de moins de 5000 habitants.

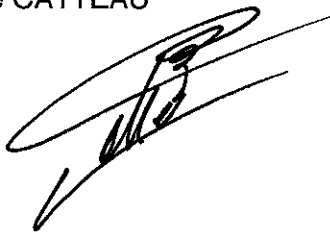
6- Prochaines dates à retenir :

- **Commission de finances** : Jeudi 15 mars 2018 à 20h00
- **Conseil Municipal** : jeudi 29 mars 2018 à 20h00

La séance est levée à 22 heures 40 minutes.

Fait et délibéré le 23 février 2018

La Secrétaire de Séance,
Valérie CATTEAU



Le Maire,
Joseph BOIVENT

